



Commission de l'économie et des redevances
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
wak.cer@parl.admin.ch

À l'attention :
des partis politiques ;
des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne ;
des associations faîtières de l'économie ;
des milieux intéressés.

Le 17 novembre 2023

22.454 n lv. pa. CER-N. Introduction d'un impôt réel sur les résidences secondaires

Mesdames, Messieurs,

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a adopté, le 30 octobre 2023, un avant-projet de modification de la Constitution fédérale visant à mettre en œuvre l'initiative parlementaire 22.454 (« Introduction d'un impôt réel sur les résidences secondaires »). Par la présente, nous vous soumettons l'avant-projet pour avis, dans le cadre de la procédure de consultation.

Avec la modification constitutionnelle proposée, la commission veut créer les bases d'un changement complet de système en matière de valeur locative : elle prévoit que, dans la mesure où la valeur locative n'est pas imposée, les cantons ou les communes peuvent prélever un impôt immobilier plus élevé sur les résidences secondaires destinées essentiellement à l'usage de leur propriétaire. Cette mesure permettrait aux cantons de montagne et aux cantons touristiques de compenser les pertes de recettes que pourrait engendrer un changement de système complet en matière d'imposition de la valeur locative.

Nous vous prions de faire parvenir votre avis à l'Administration fédérale des contributions (AFC) d'ici au **4 mars 2024**. Au terme du délai de consultation, les avis reçus seront publiés sur Internet.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles. Aussi vous saurions-nous gré de nous faire parvenir votre avis sous forme électronique, dans la mesure du possible, (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante :

vernehmlassungen@estv.admin.ch.

Mme Kathrin Meier (kathrin.meier@parl.admin.ch, tél. 058 322 94 38), du secrétariat des Commissions de l'économie et des redevances, et M. Lukas Schneider (lukas.schneider@estv.admin.ch, tél. 058 462 72 51), de l'AFC, se tiennent volontiers à votre disposition pour tout complément d'information.



Les documents relatifs à la consultation sont disponibles sur les pages suivantes :

- [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#)
- [Rapports et procédures de consultation des CER \(parlement.ch\)](#)

Vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Leo Müller'.

Leo Müller
Président de la commission